

DEMANDE D'INSCRIPTION sur la LISTE D'APTITUDE à L'EMPLOI de DIRECTEUR d'ECOLE
de 2 classes et plus au titre de la rentrée scolaire 2022.

Fiche devant parvenir le vendredi 10 décembre 2021 au plus tard par courrier ou par mail, à l'attention de l'IEN
sur la boîte mail de votre circonscription.

NOM d'USAGE

NOM patronymique :

Prénoms :

Adresse personnelle :

N° de téléphone (fixe et/ou portable) : Mél :

AFFECTATION ACTUELLE :

Ecole (nom et adresse) :

Circonscription de rattachement : Fonction :

ANCIENNETE DE SERVICE EN QUALITE D'ENSEIGNANT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 :

FONCTIONS DE DIRECTION

Avez-vous déjà exercé les fonctions de direction d'école de 2 classes ou plus à titre provisoire ou à titre définitif ?

- Dans le département de l'Aude : OUI NON

Si oui, préciser les dates : de à

- Dans un autre département : OUI NON

Si oui, préciser les dates : de à

Et le lieu :

Avez-vous déjà été inscrit sur une liste d'aptitude départementale ?

OUI NON Si oui, préciser l'année :

Avez-vous déjà suivi un stage de formation de directeurs ?

OUI NON Si oui, en quelle année ?

Assurez-vous actuellement un intérim de direction ?

OUI NON Si oui, préciser les dates : de à

Etes-vous affecté(e) à titre provisoire ?

OUI NON Si oui, préciser les dates : de à

DATE :

SIGNATURE DU CANDIDAT :

ANNEXE 2

A compléter et à retourner par l'IEEN à la division des personnels (DIPER), avec la demande du candidat,
pour le jeudi 16 décembre 2021

AVIS SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT A EXERCER LES FONCTIONS DE DIRECTEUR/TRICE D'ECOLE DE DEUX CLASSES OU PLUS

NOM d'usage Prénom :

Ecole : Circonscription :

*Cocher selon la
situation du
candidat*

- 1- Enseignant qui a obtenu une permutation au 1er septembre 2021, inscrit sur la liste d'aptitude de leur ancien département en cours de validité.
- 2 - Faisant fonction (intérim ou titre provisoire) pour la totalité de l'année scolaire 2021-2022 sans condition d'ancienneté
- 3 - Inscrit sur la liste d'aptitude avant le 01/09/2019 n'ayant jamais été affecté sur un emploi de directeur d'école de 2 classes et plus
- 4- Enseignant avec 2 ans d'ancienneté au 01/09/2022 n'ayant jamais été inscrit sur la liste d'aptitude.

Situation 1: si avis favorable de l'ien pas de passage devant la commission ; Situation 2 et 3 : passage obligatoire devant la commission quel que soit l'avis de l'ien;

PARTIE RESERVEE à la circonscription

AVIS MOTIVE de l'inspecteur/trice de l'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'école.

<i>Avis motivé</i>	
AVIS FAVORABLE <input type="checkbox"/>	AVIS DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>
<p>Motivation :</p>	

Date, cachet et signature de l'IEEN

PARTIE RESERVEE à l'administration

Passage devant la commission départementale : OUI NON

Motif :